

LE MOT DU MAIRE

L'incivisme serait-il devenu un nouvel art de vivre ? Je ne parle pas ici des abstentions au référendum, d'autres ont abondamment développé le sujet, mais du comportement de certains Livryens.

Très nombreux, trop nombreux, vous constatez que les règles de la vie en communauté ne sont plus guère respectées et vous vous en plaignez légitimement en mairie. Et de citer : le stationnement anarchique ; le bruit insupportable des tondeuses, tronçonneuses, disqueuses et autres engins bruyants en dehors des horaires autorisés, les pétarades des deux-roues au pot d'échappement trafiqué, la vitesse excessive, la cacophonie des T.V. ou chaînes hifi à plein volume, les "stop" grillés, les rues prises en sens interdit, les soirées "agitées" qui empêchent le voisinage de dormir, etc.

Je fais une nouvelle fois appel à votre sens civique pour que codes et règlements soient respectés dans l'intérêt de tous et de chacun.

Un petit mot pour terminer sur l'épicerie. Malgré une préparation soignée du dossier et un calendrier établi de façon précise, vous avez pu constater que les travaux n'en sont pas encore commencés (ces lignes sont écrites début octobre). Il est

Suite page suivante

Pourquoi je ne me représente pas

Entouré de femmes et d'hommes de grande qualité réunis dans des équipes efficaces, j'aurai accompli en mars 2001 trois mandats de maire et je ne solliciterai pas une nouvelle fois vos suffrages.

En effet, après dix-huit années passées à la tête de la commune, je veux maintenant consacrer toute mon énergie et tout mon temps à ma famille, en particulier à mon épouse, à mes enfants et petits-enfants, et à mes amis.

Je veux remercier tous les élus, tous les personnels, tous les présidents et membres des associations ainsi que tous ceux qui durant cette longue période m'ont aidé dans cette tâche exaltante.

L'équipe qui sortira des urnes au printemps prochain impulsera, je n'en doute pas avec le même esprit et le même sens de l'intérêt général, une nouvelle dynamique pour Livry avec la même volonté de vous servir tous.

Michel Blanchouin

UNE NOUVELLE TÊTE POUR LE C.C.A.S.



Claudine Pezzot, qui supervisait l'action sociale de la commune depuis 1986, date de l'installation du C.C.A.S. dans ses locaux, a demandé sa mise en disponibilité et nous quittera fin octobre.

Elle a transmis le flambeau à Sylvie Charlionnet, qui nous arrive de Chilly-Mazarin et qui bien sûr saura répondre avec le même sourire et la même compétence aux multiples demandes auxquelles le C.C.A.S. doit faire face.

actuellement très difficile de trouver des entreprises (c'est toujours l'effet tempête) et, d'appels d'offres infructueux en marchés négociés, les délais légaux repoussent d'autant le début des travaux. Toutefois, nous espérons voir ceux-ci débiter enfin dans les semaines qui viennent..

Le Maire,
Michel Blanchouin

Cartes d'électeurs

Si vous avez constaté une erreur (nom, prénom, adresse, bureau, etc.) sur votre nouvelle carte d'électeur, vous devez venir le signaler en mairie avant le 15 décembre pour permettre une rectification lors de la prochaine refonte des listes électorales.

De même, pour les nouveaux habitants ou ceux qui viennent d'atteindre 18 ans, l'inscription doit se faire avant le 15 décembre pour pouvoir voter aux municipales de 2001.



Disparition d'une figure livryenne : Jean Germain s'est éteint le 31 mai dernier après avoir lutté en vain contre un mal implacable.

Issu d'une vieille famille du cru — son grand-père avait été maire de 1918 à 1933 et lui-même conseiller municipal de 1959 à 1965 et de 1971 à 1977 —, il a toujours voué à son village un attachement viscéral, ce qui l'amenait parfois à prendre des positions polémiques ou sujettes à controverse.

Lors de sa séance du 16 juin, le conseil municipal a rendu hommage à son intérêt jamais démenti et à son implication dans la vie communale.

La collecte sélective : où en est-on ?

Elle est appliquée depuis le début de l'année et chacun a pu constater les changements intervenus dans sa vie quotidienne en matière de ramassage des ordures ménagères.

Cette opération, à l'échelle de l'agglomération melunaise, n'a pas été simple à mener : environ 100 000 habitants concernés, 40 000 bacs distribués, 600 bornes d'apport volontaire pour verres et papiers mises en place.

Fin juillet, après six mois de fonctionnement, le S.I.G.U.A.M. communiquait un premier bilan encourageant :

500 tonnes d'emballages, 330 tonnes de journaux - magazines et 470 tonnes de verres avaient été dirigées vers les filières de recyclage, sans oublier les 2 000 tonnes de déchets végétaux compostées.

C'est un bon début, mais il est possible d'améliorer encore la qualité du tri. En particulier, dans le bac à couvercle jaune, il ne faut mettre **ni sac plastique, ni bouteille d'huile, ni bouteille en verre bien sûr, ni pot de fleur, ni barquette en polystyrène.**

Combien ça coûte ?

Comme nous vous l'avions annoncé, vous aurez pu constater sur votre feuille d'impôts locaux une hausse de 15 % à 20 % de la partie concernant les ordures ménagères. Il a en effet fallu acheter les bacs et conteneurs divers, disposer de nouveaux camions-bennes, construire centre de tri, plate-forme de compostage, faire une campagne d'information conséquente et créer certains emplois spécifiques.

En revanche, ce tri sélectif engendre des recettes liées au soutien à la tonne de matériau recyclé, un coût d'incinération et de mise en décharge évité grâce au tonnage détourné vers le recyclage, une baisse de la T.V.A. de 19,6 à 5,5 % sur les coûts de collecte et des aides diverses (Eco-Emballages, Département et Région).

Enfin, le tri sélectif, même s'il entraîne un surcoût initial, entraîne également un surcoût évité, la nouvelle usine de Vaux-le-Pénil étant dimensionnée en tenant compte de la réduction des tonnages à incinérer induite par la mise en place de la collecte sélective.

Le S.M.I.T.O.M. (Syndicat mixte pour l'incinération et le traitement des ordures ménagères) a calculé que sans collecte sélective, tenant compte de l'augmentation vertigineuse des coûts de mise en décharge, sans les aides, sans la T.V.A. à 5,5 %, etc., le coût de la collecte et du traitement des déchets ménagers serait en 2002 de 1 768 F.T.T.C. par ménage* (T.V.A. à 19,6 %). Grâce à la nouvelle gestion de ces déchets ménagers, le coût estimé par ménage* est ramené à 1 105 F.T.T.C. (T.V.A. à 5,5 %).

Il est donc clair que la collecte sélective à un coût, mais que tout est fait pour que celui-ci soit le moins élevé possible. Il est clair également qu'elle est appréciée et rend les services que l'on en attendait : ce que l'on peut appeler un bilan globalement positif.

Trions, donc, et trions bien.

*ménage moyen : 2,8 personnes produisant 1 232 kg de déchets par an.

DU CÔTÉ DES ÉCOLES

NIVEAUX		ANNÉE SCOLAIRE	
		ENSEIGNANTS	EFFECTIFS
MATERNELLE	petite section	M ^{me} RICHOMME	29
	moyenne section	M ^{me} THIEBAUT-PHILIPS	22
	grande section	M. CLAIRE	25
	TOTAL MATERNELLE		76
PRIMAIRE	CP	M ^{elle} FOURNIER	21
	CE1	M ^{me} CALVO	18
	CE2	M. MUNIER	22
	CM1	M ^{me} BOUSSETON	29
	CM2	M. PAGES/Mme BAILLY	25
	TOTAL PRIMAIRE		115
EFFECTIFS TOTAUX			191

*Une rentrée sans problème !
Des effectifs raisonnables, des enseignants en nombre suffisant, des locaux qui s'agrandissent : on croit rêver...*



Deux nouveaux enseignants en maternelle : en moyenne section, Mme Thiebaut-Philips, qui enseignait auparavant à Vaux-le-Pénil mais habite Livry, et, en grande section, M. René Claire, qui nous arrive du Mée-sur-Seine.



Un petit mot d'urbanisme :

On ne vous parle pas souvent du Parc de Livry ... pour une bonne raison : le projet n'avance pas. Les investisseurs ont été reçus en mairie fin juin, mais leur dossier est toujours incomplet, donc la procédure piétine.

De notre côté, la révision du P.O.S. pour y faire figurer la Z.A.C. est lancée : les choses suivent donc leur cours, mais lentement.

UNE ENSEIGNE CROUSTILLANTE ...

Depuis début juillet, notre boulangerie - pâtisserie a changé de mains et c'est désormais Didier Schmitz, ancien compagnon du Tour de France, élève de l'école Lenôtre, qui cuit notre pain quotidien. Il nous arrive fort d'une expérience de vingt ans et d'une solide réputation non usurpée si on en juge par la file d'attente le dimanche matin.



Il a baptisé son commerce "Les délices de Livry" et on ne peut l'accuser de publicité mensongère. Sa spécialité, ce sont les gâteaux, et ils méritent tous le détour (j'aurais bien un petit faible pour le paris-brest, mais ça n'engage que moi). Quant au sourire de son épouse, c'est un autre attrait non négligeable.

Si ce n'est déjà fait, allez vite goûter pains et gâteaux (à la réflexion, le millefeuille...)

Ph. B.

Bain dans la Seine = danger !

Quelques Livryens ont gardé de leur jeunesse au village l'habitude de se baigner en Seine durant les beaux jours.

Ils doivent savoir que par deux fois cet été la D.D.A.S.S. a attiré notre attention sur les résultats des analyses effectuées à la baignade de Livry, qui présentaient une pollution bactériologique importante de l'eau :

• 3 315 Escherichia Coli pour une valeur maximale impérative de 2 000.

• 472 Entérocoques pour une valeur maximale de 100.

À méditer pour l'été prochain.



Les travaux sur la place ont bien sûr occasionné une gêne pour les riverains et la circulation et les grincheux chroniques ont pu s'en donner à cœur joie. Peu importe, c'est fait et bien fait.

Un petit rappel pas complètement inutile : chaque riverain est responsable du nettoyage de la portion de trottoir qui borde sa propriété.



ATTENTION TRAVAUX

La voirie de la place est enfin terminée, c'était un gros morceau, étalé sur deux années. Les travaux d'agrandissements du groupe scolaire des Chanois ont démarré à la date fixée et, sauf imprévu, les nouveaux locaux seront opérationnels pour janvier 2001.

Deux chantiers qui faisaient partie de notre second Contrat rural vont par contre prendre du retard :

1) Le premier appel d'offres pour la construction de l'épicerie s'est révélé infructueux (impossible de trouver maçon, charpentier et couvreur, et il est difficile de commencer par les cloisons et la peinture avant le gros œuvre) et il a donc fallu recommencer la procédure, d'où retard. Un constructeur a enfin été trouvé, et les travaux devraient démarrer début novembre.

2) Il était prévu de réaliser dans la foulée des travaux d'aménagement de la voie piétonne passant devant la maternelle. Manque de chance, de gros travaux vont être entrepris en fin d'année dans les locaux des Dragées qui se fissurent dangereusement, avec passage d'engins, toupies de béton, etc. Il nous faudra donc attendre.

Quant au chemin de la Garenne, où sont prévus l'enfouissement des réseaux, une bordure, un éclairage, l'élargissement du débouché sur la rue de Vaux, les acquisitions foncières nécessaires sont en cours et les travaux pourront avoir lieu l'an prochain.

La Commission des Travaux





Près de 200 mètres carrés nouveaux bientôt disponibles pour nos enfants grâce à l'extension du groupe scolaire.

A noter :

- Prochains ramassages des encombrants :
23 novembre et 21 décembre
- Téléphone groupe primaire :
01 64 52 90 50
- Téléphone maternelle :
01 64 52 19 65
- Téléphone restaurant scolaire :
01 64 09 42 57

Bientôt de nouveaux horaires pour l'agence postale

Depuis un an, la direction de la Poste et la commune, à coup de propositions et de contre-propositions, tentent de se mettre d'accord sur une nouvelle grille des horaires d'ouverture de l'agence postale.

Tout en continuant de se revendiquer comme « service public », la Poste tend de plus en plus à se désengager de ses tâches habituelles pour privilégier les activités financières, plus lucratives pour elle.

Le compromis trouvé est le suivant :

LUNDI : 10 h - 12 h, 15 h 30 - 17 h 30

MARDI : 15 h 30 - 17 h 30

MERCREDI : 10 h - 12 h, 15 h 30 - 17 h 30

JEUDI : 15 h 30 - 17 h 30

VENDREDI : 10 h - 12 h, 15 h 30 - 17 h 30

SAMEDI : 9 h 30 - 12 h

Reste à décider à partir de quand ces nouveaux horaires seront appliqués.

ANIMATION

Les brocanteurs d'un jour ont retrouvé leurs objets de tous les jours, Robert Delobel travaille de nouvelles chansons, les Amis des Jardins de Livry ont raccompagné Peggy dans son enclos... le bric-à-brac, c'est fini, rendez-vous l'année pro-



Tiens, t'auras du boudin... On se bousculait pour emporter une part du succulent boudin préparé sur place par les Amis des Jardins de Livry.



En cherchant bien, on trouve peut-être la bonne affaire...

chaîne. Et pourquoi pas en habits du III^e millénaire ? Livry village futuriste, ou Livry à travers 2 000 ans d'histoire ? Est-ce complètement fou ? Si chaque quartier, chaque association voulait s'unir pour penser aux costumes... On en reparlera bientôt, mais si vous y pensiez dès maintenant, on pourrait avoir un projet précis pour la fin de l'année.

Le traditionnel méchoui a réuni tous les participants au nettoyage des bois.



En attendant, le Comité d'Animation vous donne plusieurs rendez-vous :

28 octobre : dîner-concert à la cave de la Villa du Nil avec le **Jazz Fontainebleau Quintet**

25 novembre : concert de gospel à l'église

fin décembre : les maisons décorées

début janvier : soirée piano-bar à la cave de la Villa du Nil avec une pianiste canadienne... qui décoiffe.

Le 20 mai, la troupe Pizzicatti était venue présenter un spectacle autour de Don Quichotte à la cave de la Villa du Nil.



Location de salles

Pour vos manifestations familiales, trois salles de différente taille sont disponibles sur la commune. Plutôt que d'appeler la mairie, qui n'en dispose pas, contactez directement les responsables :

- pour l'A.L.J.E.C. (250 personnes), Mme Jean, 01 60 68 71 05
- pour la Cave de la Villa du Nil (50 à 80 personnes), Ph. Bailly, 01 60 68 75 75
- pour la Sablonnière (170 personnes), Charly Traiteur, 01 60 68 63 26

Et surtout, n'attendez pas le dernier moment.

Reprise du nettoyage des bois

Le Comité d'Animation reprendra son action de nettoyage du bois de la Garenne pour effacer les traces de la tempête de décembre 1999 le samedi 18 novembre.

Afin d'éviter un certain nombre de débordements constatés l'an dernier, un certain nombre de choses doivent être précisées :

- seul le Comité d'Animation a demandé et obtenu des propriétaires – y compris la commune – des parcelles concernées, moyennant pour certains d'entre eux la rétrocession d'une partie du bois débité, l'autorisation de travailler sur ces parcelles ;
- les horaires prévus pour ce travail sont le samedi matin de 8 h 30 à 12 heures, à l'exclusion de tout autre moment.

Ces choses étant dites, tous les bénévoles seront les bienvenus – avec gants et outils – à partir du 18 novembre, bonne humeur et casse-croûte garantis.

Le Comité d'Animation

LA MALADIE DE LYME

Qu'est-ce que c'est ? ...

Il s'agit d'une maladie qui se contracte en forêt par la morsure d'une tique porteuse d'un agent infectieux. Sont exposés bûcherons, promeneurs, et professionnels des bois bien entendu.

La période à risques s'étend d'avril à novembre, avec un pic d'avril à juin, et la densité des tiques est liée au nombre de sangliers et de cervidés, hôtes intermédiaires de ces parasites.

L'un des premiers symptômes est un érythème qui apparaît au point de morsure, comme une rougeur de plus de 5 cm de diamètre, dans un délai de 2 à 23 jours. Traitée immédiatement par antibiotiques, elle disparaît rapidement. Peuvent apparaître ensuite paralysie faciale, symptômes articulaires, cardiaques ou ophtalmologiques.

L'apparition de l'un de ces symptômes associé à une fréquentation de la forêt doit amener à consulter au moindre doute.

Il existe pour se prémunir de ce parasite des répulsifs à appliquer sur la peau, mais il est essentiel de ne pas circuler jambes ou bras nus dans les zones à risques, et de rechercher en rentrant la présence d'éventuelles tiques, afin de les retirer rapidement.

Ce danger n'est pas abstrait. Un Livryen est atteint et il faut savoir que nos bois, par le gibier qui s'y trouve, présentent toutes les caractéristiques des zones à risques. Alors attention !

Le coin de D.A.M



Voulu par la commission culturelle du D.A.M. comme un des fers de lance de son action, l'orchestre des jeunes du D.A.M. s'est produit pour la troisième fois à Livry le 18 juin, sous la baguette de Jean-Michel Despin, interprétant avec brio un concerto pour hautbois et violon de J.-S. Bach et la symphonie n°25 de Mozart, ainsi qu'un quatuor pour clarinettes. Une trentaine d'exécutants de grande qualité, pour le plus grand plaisir du public.





La pêche, l'escrime, le tennis et l'aviron étaient au programme des activités proposées par le D.A.M. cette année dans le cadre de Sport passion, sans oublier la piscine.

En juillet ou août, ce sont 14 jeunes Livryens qui ont participé à ces stages dont le succès ne se dément pas, sans doute à cause de leur coût modique (250 F) et de leur parfaite organisation.

Promeneurs, chasseurs, ramasseurs de champignons ou de châtaignes, joggeurs, attention : les bois sont toujours dangereux.

De semaine en semaine, on constate que de nouveaux arbres tombent toujours, ou de grosses branches. Alors prudence ! Si vous tenez absolument à braver l'interdiction toujours en vigueur, le port du casque lourd est fortement conseillé.

C.L.S.H. (Centre aéré)

Votre enfant ne fréquente pas encore le C.L.S.H. de Vaux-le-Pénil et vous avez besoin de l'inscrire pour les vacances de Noël ou de Pâques ! Pensez à faire parvenir par courrier votre demande en mairie de Livry ; celle-ci est obligatoire avant l'inscription en mairie de Vaux, pour laquelle une attestation vous sera remise.

Le Bus-Information Jeunesse

Ce lieu de rencontre et d'information pour tout public vous attend chaque mois sur la place pour un accueil sans rendez-vous, gratuit, personnalisé et sans limite d'âge.

Il met à votre disposition de la documentation sur les formations, l'emploi, les vacances, la santé, les voyages, les manifestations, etc.

On vous y aidera à élaborer un C.V., consulter les offres d'emploi de l'animation, préparer un stage ou un séjour linguistiques. Vous pourrez aussi consulter le journal des concours administratifs et acheter les brochures C.I.D.J. ou Onisep.

Notez bien ce calendrier : le bus information Jeunesse sera à Livry le 1^{er} samedi de chaque mois, de 9 h à 12 h 30 sur la place, jusqu'au mois de mars.

AFFAIRES SOCIALES

Tout sur l'aide à domicile

Le service d'aide à domicile de Livry est géré par le C.C.A.S., qui emploie 6 aides ménagères (J. Duprey a pris sa retraite en juin et D. Parent et V. Gonzalès viennent d'être embauchées). En 1999, 8 946 heures ont été effectuées chez 94 personnes de la commune, village et foyer-résidence.

Mais les aides à domicile, comment ça marche !

1) Qui peut en bénéficier ?

Les personnes âgées, malades ou handicapées, les mères de famille malades, les femmes enceintes, les personnes de retour d'hospitalisation, immobilisées, etc.

2) Qui attribue la prise en charge ?

Ce sont les caisses de retraite, la Caisse d'allocation familiale, les mutuelles, la Caisse primaire d'assurance maladie ou les commissions cantonales en ce qui concerne l'Aide sociale départementale.

Les prises en charge peuvent être accordées :

- par l'AIDE SOCIALE : sur le budget départemental, par des commissions cantonales, au vu d'un dossier établi par le C.C.A.S. du domicile lorsque le Service d'aide à domicile a constaté que le demandeur avait des ressources inférieures au minimum vieillesse. Compte tenu de la récupération sur succession toujours possible en cas de décès, le service d'aide à domicile ne transmet jamais le dossier au C.C.A.S. du domicile sans l'accord du demandeur. La participation, fixée par le Conseil général, est identique pour tous les bénéficiaires.

- par les CAISSES DE RETRAITE DE BASE qui ont validé le plus grand nombre de trimestres d'activité, sur leur Fonds d'action sociale, au vu d'un dossier établi par l'association ou le Centre communal d'action sociale et transmis à ladite caisse de retraite. La participation est modulée en fonction des ressources.

- par la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : cas maternité (grossesse pathologique) ou cas maladie de la mère de famille ayant au moins un enfant de moins de 14 ans au foyer.

- par la CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE : pour une sortie d'hospitalisation, un handicap ou une maladie de courte durée.

- et d'autres organismes tels que : MUTUELLES, COMPAGNIES D'ASSURANCE ou D'ASSISTANCE en complément de la C.A.F. ou directement pour les personnes ne relevant pas du régime général.

A NOTER : Les organismes de prise en charge ne disposant pas de moyens financiers identiques, il existe une disparité dans l'attribution des heures et de la participation à payer, selon l'organisme dont vous dépendez.

À Livry, 52 dossiers dépendent de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, 25 dossiers d'autres caisses et 17 personnes ne sont pas prises en charge.

3) Qui emploie l'aide à domicile ?

Le C.C.A.S., employeur, règle les salaires et charges et se fait rembourser par les organismes financeurs.

4) Le rôle de l'aide à domicile ?

L'aide à domicile accomplit chez les personnes âgées, les malades isolés, les invalides et dans les familles un travail matériel, moral ou social contribuant à leur maintien à domicile jusqu'à la limite des actes nécessitant l'intervention d'une personne exerçant une profession autre que la sienne.

Elle est tenue d'observer une stricte neutralité politique et religieuse et est soumise au secret professionnel comme toute profession sociale.

Elle n'est pas salariée de la personne âgée et ne peut à ce titre être considérée comme une « femme de ménage » par celle-ci.

A tout moment, elle peut être soumise à différents contrôles émanant de son employeur, et elle doit en permanence rendre compte de son travail et notamment en mentionnant les heures de travail effectuées sur une fiche de pré-

sence **qui doit être signée à chaque prestation par le bénéficiaire.**

Pendant et après son travail, le personnel ne doit accepter ni cadeau, ni gratification d'aucune sorte de la part des personnes aidées. L'aide à domicile ne doit solliciter de la personne aidée ni emprunt, ni donation.

En aucun cas le personnel ne peut disposer de pro-curation quelle que puisse être la volonté de la personne aidée.

Dans une perspective d'amélioration de la qualité des services et de promotion des personnels, l'aide à domicile peut être appelée à suivre des stages de formation « en cours d'emploi ».

Au-delà des tâches ménagères, l'aide à domicile apporte aussi le réconfort d'une présence.

5) Tâches pouvant être effectuées :

A) - Entretien du logement : ménage courant, hygiène de la cuisine, du réfrigérateur, des sanitaires, préparation du repas, réfection du lit, vaisselle.

B) - Entretien du linge et des vêtements : petite lessive, repassage, petits travaux de couture et de réparations.

C) - Aide à la toilette : aide à la toilette du visage, au coiffage.

D) - Aide à la vie sociale :

- Courses (pendant les heures de travail) seule, ou en votre compagnie ou promenade.

- Démarches administratives simples : mairie, médecin, pharmacien.

- Vous accompagner si vous êtes seul(e) à un rendez-vous chez le médecin, le dentiste, **mais en taxi, ou ambulance si nécessaire.**

- Prévenir votre famille en cas de maladie ou d'accident.

Il appartient au bénéficiaire et à l'aide à domicile de déterminer ensemble le travail à effectuer pendant la durée de l'intervention.

6) Ce que vous ne pouvez pas demander :

- De gros nettoyages (caves, greniers)

- Le lessivage des plafonds et portes, murs...

- Des travaux de peinture ou de tapissage

- Des travaux de jardinage

- Le ménage des pièces occupées par les locataires ou un membre de la famille

- Le lavage, le repassage, le raccommodage du linge d'un occupant de l'habitation en dehors du conjoint (sauf pour les prises en charge de la C.A.F.)

- Le lavage des vitres, **s'il y a danger** quelconque pour sa sécurité

- Une intervention à votre domicile hors votre présence

- De déplacer du mobilier lourd (armoire, etc...) pour en effectuer le nettoyage

- De poursuivre son intervention au-delà du temps de travail prévu à son emploi du temps

ET D'UTILISER SON VÉHICULE PERSONNEL POUR VOUS CONDUIRE CHEZ VOTRE MÉDECIN, VOTRE DENTISTE, VOTRE COIFFEUR, AU CIMETIÈRE, ETC., OU VOUS EMMENER FAIRE VOS COURSES.

Voilà, quasiment in extenso, tout ce qui concerne ce service qui, en même temps qu'une aide matérielle temporaire ou de longue durée, apporte un contact humain et familial.

N'hésitez donc pas à contacter le C.C.A.S. si vous pensez devoir en bénéficier.



Des fleurs, des cadeaux et des souhaits de longue et heureuse retraite pour Jacqueline Duprey qui quitte le service après de longues années passées à aider les Livryens.



Le jeudi 8 juin, nos anciens, pour le traditionnel voyage annuel, ont découvert le musée de la Toile de Jouy à Jouy-en-Josas, dans les Yvelines, sur les bords de la Bièvre, et les merveilleuses toiles imprimées par Oberkampf dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Une belle journée qui n'aurait pas été complète sans le repas au restaurant et l'après-midi dansant avec Claudine Valladier et son accordéon.

Téléphone C.C.A.S. : 01 60 59 04 00

Informations sociales en vrac :

● Le repas du C.C.A.S. aura lieu le dimanche 10 décembre à l'A.L.J.E.C.

● La téléalarme, un système simple qui rend de nombreux services : relié à un central, il alerte automatiquement gendarmerie, pompiers, Samu et permet de faire face à toute urgence médicale pour une personne seule, en pressant sur une poire ou en appuyant sur un bouton. Là aussi, tous renseignements au C.C.A.S.

● Une somme de 150 F est allouée aux jeunes effectuant leur service national sur **présentation de leur titre d'incorporation. Se munir d'un R.I.B.**

● Pour la carte rubis, qui, rappelons-le, permet de voyager gratuitement sur le réseau A.P.T.R. de l'Ile-de-France, et la carte Améthyste - qui elle permet d'obtenir la semi-gratuité sur les lignes S.N.C.F. de la banlieue parisienne, de la R.A.T.P. du R.E.R., et même sur le funiculaire de Montmartre - la demande se fait auprès du C.C.A.S.

Quelques téléphones à retenir :

● L'étape, écoute téléphonique pour les parents et les enfants, anonyme, tous les jours de 17 à 22 heures sauf le dimanche : 01 64 39 29 29.

● Allô Enfance maltraitée : 01 05 05 41 41

● S.O.S. Femmes battues : 01 60 09 27 99

● Violences conjugales : 01 45 84 51 51

● Association AIDES (Sida) : 01 64 39 25 93

● Dépistage anonyme : 01 64 14 25 13, centre médico-social, 6, rue Bontemps à Melun.

● Violences et écoute : 0800 20 22 23, appel gratuit et anonyme, pour les jeunes.

ETAT CIVIL

Naissances :

FERRAND Corentin	le 11/05/2000
DEFRANCE Emma	le 08/06/2000
MILLERET Elisa	le 11/07/2000
LE GOFF Charlotte	le 22/07/2000
BRUNETEAU Bastien	le 31/08/2000

Mariages :

MATEU Christophe et MOURO Elisabeth	le 17/06/2000
FRONT Stéphane et MARCIQUET Florence	le 24/06/2000
BLONDEAU Frédéric et HAMÉON Maryline	le 08/07/2000
MOGADOURO Paulo et STACHELHAUSEN Delphine	le 22/07/2000
MOREAU Christophe et TACHIN Stéphanie	le 02/09/2000
BELZIC Laurent et RAIMBAULT Gwenaëlle	le 09/09/2000
LOURDEZ Denis et GUÉGAN Isabelle	le 23/09/2000
KAENDLER Stéphane et MÉDEIROS Marie-José	le 23/09/2000

Décès :

GINDREY Bernard	le 06/05/2000
GERMAIN Jean	le 31/05/2000
LAUVERJON Raymond	le 30/06/2000
MARTINET Jeanne, veuve CARDINET	le 05/08/2000
CASANOVA Roger	le 15/08/2000
LACHAUSSÉE Georges	le 24/08/2000
DUPUY Noémie, veuve LÉTANG	le 05/09/2000

Le bloc-notes...

NOUVELLES PAROISSIALES

Dans le cadre des Journées du Patrimoine, notre petite église a accueilli environ 150 visiteurs.

Depuis septembre, les messes ont repris le rythme habituel : 1^{er} et 3^e samedi de chaque mois à 18h30. Baptêmes et mariages : n'oubliez pas de téléphoner longtemps à l'avance pour fixer la date. Tél. Paroisse : 01 64 09 02 11.

LIVRY ENVIRONNEMENT

Lorsque vous lirez cet article, notre deuxième bourse aux plantes du 22 octobre viendra juste d'avoir lieu. Vous aurez pu constater que notre association avait mis à votre disposition un grand choix de plantes à des prix privilégiés : (chrysanthèmes, bruyères, myosotis, giroflées, plantes d'appartement, etc.), d'excellente qualité, provenant du lycée agricole Bougainville de Brie-Comte-Robert. Notre objectif était de vous permettre d'agrémenter, au moindre prix, avec des plantes de bonne qualité, cimetières, jardins et appartements. Nous espérons avoir atteint cet objectif, mais aussi avoir répondu à votre attente. Nous envisageons de renouveler l'expérience fin avril ou début mai.

La visite des principaux monuments de Livry effectuée le 17 septembre, dans le cadre des Journées nationales du Patrimoine, rencontra de nouveau un grand succès. Comme les années passées, nous remercions les volontaires qui organisent cette journée et plus particulièrement les occupants des lieux qui ouvrent aimablement leurs portes ce jour-là et parlent si bien de leur demeure.

Prochaines dates à retenir :

- Mardi 14 novembre à 14 h, les « bûcherons » bénévoles sont invités à se retrouver place Mouton pour continuer à dégager les chemins communaux restant entravés par des arbres tombés lors de la tempête de décembre dernier. Si

nécessaire, cette tâche se poursuivra jusqu'au printemps, chaque mardi de 14 à 17 heures.

- Lundi 11 décembre à 20 h 30, Assemblée générale.

A.L.J.E.C.



Anciens Livryens ou nouveaux arrivants, jeunes ou moins jeunes, vous êtes nombreux à avoir répondu à notre invitation au Forum de l'A.L.J.E.C. le 10 septembre.

L'équipe de l'A.L.J.E.C., les responsables des différentes sections et plusieurs professeurs étaient présents pour accueillir dans une ambiance décontractée et amicale les adhérents – actuels ou futurs. Ont été exposées en détail les différentes activités et manifestations de l'année à venir, dont vous avez eu le détail dans vos boîtes aux lettres. Nous vous avons aussi écoutés, toute suggestion étant la bienvenue.

Ce forum était une première, du moins sous cette forme, et son succès est encourageant ; de plus c'est un lieu privilégié d'échange et de rencontre. Merci donc à tous ceux qui sont venus ; quant aux autres, il n'est pas trop tard pour nous rejoindre. Bonne année sportive et culturelle à tous ! Et n'oubliez

pas, prochaine Choucroute le 2 décembre. Le 3 décembre, Salon du modélisme, le 31 décembre, réveillon.

Pour tout ce qui concerne l'A.L.J.E.C., appelez le 01 60 08 24 10 à l'heure de la permanence du lundi, de 18 h 30 à 20 h, ou venez.

Affluence à l' A.L.J.E.C. le 10 septembre pour se renseigner sur les multiples activités proposées.

U.S.L.S

Pour l'U.S.L. randonnée, on peut dire que ça marche fort. Après avoir participé à plusieurs sorties cet été, le club a organisé sa 13^e randonnée d'automne le 24 septembre, préparée pour la première fois avec l'aide de la Fédération française des sports populaires, à laquelle nous adhérons désormais.

C'est donc 171 personnes qui ont effectué une boucle de 10 km passant par Chartrettes et Bois-le-Roi. Nous remercions l'A.L.J.E.C. qui a mis à notre disposition ses locaux de la rue du Four-à-Chaux.

Prochaine sortie en novembre pour une marche de nuit à Gargenville et toujours les rendez-vous les jeudi et dimanche matin à 9 heures, départ place de la gare.

Le bloc-notes...

LA CHESNAIE

Calendrier du trimestre :

- Anniversaires, à 15h30 : 25/10, 29/10, 27/12 ;
- Chant « Les trois clés », à 15h30 : 08/11 ;
- Cinéma, à 16h30 : 14/11, 12/12 ;
- Exposition de peinture : A. Jourdain, vernissage à 18h30, 24/11 ;
- Repas à thème, à 19h30 : 24/11 ;
- Après-midi cabaret, à 15h30 : 04/12 ;
- Vente de chocolats, à 15h30 : 11/12 ;
- Loto, à 15h30 : 20/12 ;
- Repas de fin d'année, à 12h : 27/12 ;

LES PETITS MINOTS

C'est la rentrée : enfants, assistantes maternelles, mamans et mamies ont toujours plaisir à se retrouver lors des ateliers qui ont lieu au restaurant scolaire. Nous apprécions la bonne volonté et la disponibilité de tous pour préparer et ranger. Différentes activités sur des thèmes divers sont proposées (le carnaval, le printemps, la fête des mamans) toujours adaptées à l'âge des enfants. Les assistantes



Le stand des Petits Minots, abondamment fourni en travaux d'aiguille réalisés par les mamans et les assistantes maternelles, a connu un réel succès au bric-à-brac.

maternelles ont également bénéficié de deux réunions de formation avec une psychologue et ont pu échanger sur leurs pratiques professionnelles. Tout ceci est rendu possible par un budget en équilibre et en particulier grâce à la subvention accordée par la mairie.

La fête du 24 juin a permis à l'animatrice de présenter aux parents tout ce qu'elle propose aux enfants, et le stand de l'association au

bric-à-brac a connu un franc succès.

Enfin un appel : si quelques volontaires « musclés » étaient disponibles le mardi matin pour aider à installer et ranger le matériel, ils seraient les bienvenus. Merci de contacter M.-F. Laatar au 01 60 68 76 40

F.N.A.C.A Anciens Combattants

Encore une réussite à mettre au compte des organisateurs, Simone et Gérard Cheneau : le voyage de la fin juin qui a emmené une cinquantaine de participants vers l'Auvergne, sous un grand beau temps. Pique-nique au bord de la Sioule, arrêt à Vichy, visite de la coutellerie de Thiers et retour le lendemain par le Mont-d'Or, Royat, Châtelguyon et Charroux, un des plus beaux villages de France. Fin septembre pour clore la saison, petite excursion vers Provins et ses animations médiévales.

Rendez-vous à tous pour le traditionnel banquet du 11 novembre.



Une petite pause sous le soleil auvergnat pour la F.N.A.C.A.

Composition et impression
Imprimerie M.M. - ☎ 01 64 10 46 46 - Vaux-le-Pénil

Scans Cl.Pestourie.